



Les recrutements d'apprentis dans la fonction publique n'augmentent plus en 2024

Gabrielle REDON

En 2024, 24 140 nouveaux contrats d'apprentissage ont débuté dans la fonction publique, soit 2,2 % de moins qu'en 2023. Cette diminution provient principalement de la fonction publique de l'État (FPE : -3,4 %), et de la fonction publique hospitalière (FPH : -7,1 %), alors que le recul est plus contenu dans la fonction publique territoriale (FPT : -0,6 %). La FPT reste le principal recruteur avec 56 % des contrats d'apprentissage entamés en 2024 dans la fonction publique, devant la FPE (35 %) et la FPH (9 %). Les apprentis embauchés dans la fonction publique sur de nouveaux contrats ont en moyenne 22 ans en 2024. Un sur deux était scolarisé auparavant. Plus de la moitié (56 %) préparent un diplôme de niveau au moins égal à bac+3 : 76 % dans la FPE, 57 % dans la FPH et 42 % dans la FPT. Près de 5 % sont en situation de handicap : 7 % dans la FPT, 5 % dans la FPH et 3 % dans la FPE.

En 2024, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage entamés dans la fonction publique est estimé à 24 140¹, ce qui représente 2,7 % de l'ensemble des contrats débutés dans le public et dans le privé (voir Source, Définition et Champ). Plus de la moitié de ces contrats (56 %) sont signés dans la fonction publique territoriale (FPT), 35 % dans la fonction publique de l'État (FPE) et 9 % dans la fonction publique hospitalière (FPH) [Figure ①].

Le secteur public perd en dynamisme en 2024 avec 550 nouveaux contrats de moins qu'en 2023, soit une

baisse de 2,2 % contre +3,7 % pour l'ensemble public et privé. Alors que l'apprentissage avait connu un essor marqué dans la fonction publique ces dernières années, dans le contexte des mesures prises depuis 2021 pour encourager son développement², l'année 2024 marque un tournant. La baisse du nombre de nouveaux contrats est principalement le fait de la FPE (300 de moins qu'en 2023, soit -3,4 %), et de la FPH (170 de moins, soit -7,1 %). La FPT connaît également un léger ralentissement dans ses recrutements, avec 80 nouveaux contrats de moins qu'en 2023 (-0,6 %).

Figure ① : Nouveaux contrats d'apprentissage dans la fonction publique par versant employeur

	Effectifs 2021	Effectifs 2022	Effectifs 2023	2024 ⁽¹⁾		Évolution 2024/2023	
				Effectifs	Part (en %)	en nombre	en %
FPE	6 410	6 840	8 710	8 410	35	-300	-3,4
FPH	1 190	1 810	2 400	2 230	9	-170	-7,1
FPT	12 700	14 090	13 580	13 500	56	-80	-0,6
Ensemble fonction publique	20 300	22 740	24 690	24 140	100	-550	-2,2

Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : France.

(1) Données provisoires.

Lecture : Dans la fonction publique, 24 140 nouveaux contrats d'apprentissage ont débuté en 2024, soit 2,2 % de moins qu'en 2023.

1. Dans cette publication, les données relatives à l'année 2024 sont provisoires et susceptibles d'être légèrement révisées lors de la prochaine publication.

2. Cf. Note du Premier ministre du 21 mai 2021 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir_45174/CIRC et Circulaire n° 6394-SG du 10 mars 2023 relative au renforcement du recrutement d'apprentis dans la fonction publique pour les années 2023-2026 : https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45415?dateSignature=&init=true&page=1&query=&searchField=ALL&tab_selection=circ

Au sein de la FPE, deux embauches d'apprentis sur trois sont réalisées par les ministères (64 %) et une sur trois par des établissements publics à caractère administratif (EPA) sous tutelle des ministères (Figure ②). Les ministères ont nettement ralenti leurs recrutements en 2024 avec 510 nouveaux contrats de moins qu'en 2023, soit -8,6 %. Les EPA ont, de leur côté, maintenu leur effort de recrutements, avec 210 nouveaux contrats supplémentaires, soit +7,5 %. Dans la FPT, le principal recruteur d'apprentis demeure le niveau communal, avec 44 % des contrats débutés en 2024, en hausse par rapport à 2023 (110 nouveaux contrats de plus, soit +1,9 %). Suivent les établissement intercommunaux (25 % des contrats débutés dans la FPT en 2024, en hausse de 110, soit +3,4 %) puis les départements (16 % des nouveaux contrats, en baisse de 330, soit -13,7 %).

Plus d'un nouvel apprenti sur deux prépare un diplôme ou un titre de niveau au moins égal à bac +3

Dans la fonction publique, sept nouveaux contrats sur dix s'effectuent dans le cadre de la préparation d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre six sur dix dans le secteur privé. Dans la FPE notamment, neuf apprentis sur dix préparent un diplôme de l'enseignement supérieur et, plus particulièrement, trois sur quatre un diplôme de niveau supérieur ou égal à bac +3. La FPT reste le versant de la fonction publique qui recrute le plus d'apprentis préparant un diplôme de

niveau inférieur ou égal au bac (45 %, contre 29 % dans la FPH et 9 % dans la FPE) [Figure ③]. La proportion d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur s'est accrue au fil du temps (+14 points depuis 2018), bien que de façon moins marquée que dans le secteur privé (+27 points depuis 2018). Cette tendance marque toutefois un léger repli en 2024, en raison du moindre poids de la FPE dans les recrutements mais aussi d'un recul de cette catégorie d'apprentis au sein de la FPT (de 57 % à 55 %).

En 2024, les apprentis sur de nouveaux contrats ont en moyenne 22 ans. L'âge des apprentis étant fortement lié au niveau de diplôme préparé, les apprentis embauchés par la FPT sont logiquement plus jeunes que dans les autres versants : 21,6 ans en moyenne contre 22,3 ans dans la FPE et 22,4 ans dans la FPH. Les jeunes de moins de 18 ans représentent 9 % des nouveaux contrats, deux fois moins que dans le secteur privé. Cette proportion est de 12 % dans la FPT et de seulement 3 % dans la FPE et 4 % dans la FPH. La part des apprentis de plus de 25 ans reste, elle, plus importante dans la FPH et concerne un contrat sur six.

Parmi les signataires, les femmes sont majoritaires dans tous les versants de la fonction publique. Ainsi, 57 % des nouveaux contrats sont signés par des femmes, cette part allant de 54 % dans la FPE à 67 % dans la FPH, versant où l'emploi est le plus féminisé. Dans chaque versant, elles sont toutefois sous-représentées au regard de leur part dans l'emploi. Dans le secteur privé, 55 % des nouveaux contrats concernent des hommes.

Figure ② : Nouveaux contrats d'apprentissage dans la fonction publique par versant et catégorie d'employeur

Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares. Traitement DGAFP - SDessi.
Champ : France.
Note : Les valeurs indiquées pour « Ensemble » peuvent légèrement différer du total des valeurs individuelles pour des questions d'arrondis.
(1) Données provisoires.
(2) Autres collectivités territoriales : Ville de Paris, Métropole de Lyon, etc.
Lecture : Parmi les nouveaux contrats d'apprentissage débutés en 2024 dans la FPE, 36 % l'ont été dans des établissements publics à caractère administratif (EPA).

Un apprenti sur deux est scolarisé avant de signer son contrat

En 2024, avant de signer son contrat, un apprenti recruté sur deux est scolarisé, et un sur cinq est déjà sous contrat d'apprentissage. Plus d'un nouveau contrat sur deux est signé pour une durée de plus d'un an. La durée des nouveaux contrats reste globalement plus longue dans la FPT, avec 55 % de contrats de plus d'un an, contre 49 % dans la FPE et 48 % dans la FPH.

La proportion d'apprentis en situation de handicap parmi les nouveaux recrutés s'élève à 5 % en 2024. Cette proportion est plus élevée dans la FPT (7 %) que dans la FPH (5 %) et dans la FPE (3 %) [Figure 4]. Elle est similaire à celle des agents reconnus comme travailleurs handicapés ou percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH) dans la fonction publique, soit 5 % également.

Figure 3 : Caractéristiques des bénéficiaires de nouveaux contrats d'apprentissage dans la fonction publique en %

	FPE		FPH		FPT		Ensemble FP	
	2023	2024 ⁽¹⁾	2023	2024 ⁽¹⁾	2023	2024 ⁽¹⁾	2023	2024 ⁽¹⁾
Sexe								
Hommes	47	46	31	33	42	42	43	43
Femmes	53	54	69	67	58	58	57	57
Âge au 31/12								
15-17 ans	4	3	4	4	13	12	9	9
18-20 ans	28	27	34	33	35	33	32	31
21-25 ans	56	57	46	46	40	41	46	47
26 ans et plus	12	13	16	17	13	14	13	14
Âge moyen	22,1	22,3	22,3	22,4	21,5	21,6	21,8	21,9
Niveau de diplôme préparé								
CAP	3	3	7	6	24	24	15	15
Bac	6	6	25	23	20	21	15	16
Bac +2	18	15	16	14	14	13	16	14
Bac +3 et plus	73	76	52	57	42	42	54	56
Durée du contrat								
12 mois et moins	50	51	50	52	45	45	47	48
13 à 24 mois	43	43	44	42	48	48	46	45
Plus de 24 mois	6	7	6	6	7	7	7	7
Situation avant le contrat								
Scolarité	55	52	54	54	50	49	52	50
En apprentissage	22	25	15	16	21	21	21	22
Demandeur d'emploi	4	3	5	6	6	7	5	5
Salarié	6	5	17	15	12	13	10	11
Autre ⁽²⁾	14	15	9	9	11	11	12	12

Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares. Traitement DGAFP - SDessi.
Champ : France.
Note : La somme des données de chaque catégorie peut être légèrement différente de 100 % pour des questions d'arrondis.
(1) Données provisoires.
(2) Essentiellement les stagiaires en centre de formation d'apprentis (CFA) avant signature du contrat d'apprentissage.
Lecture : Parmi les nouveaux contrats d'apprentissage débutés en 2024 dans la fonction publique, 43 % sont signés par des hommes et 57 % par des femmes.

Figure 4 : Part des personnes en situation de handicap parmi les bénéficiaires de nouveaux contrats d'apprentissage dans la fonction publique en %

	FPE		FPH		FPT	
--	-----	--	-----	--	-----	--

Articulation entre le flux de nouveaux contrats et le nombre d'apprentis en emploi

Cette publication porte uniquement sur les nouveaux contrats d'apprentissage débutés chaque année dans la fonction publique. Elle ne permet pas de connaître le nombre d'apprentis de la fonction publique à un instant donné, notamment parce que les informations sur les ruptures de contrat peuvent être fragiles.

Pour connaître le nombre d'apprentis au sein de la fonction publique, la source d'information la plus fiable est le système d'information sur les agents des services publics (Siasp), qui recense les données sur l'emploi des agents des trois versants de la fonction publique et qui distingue les apprentis des autres salariés. Selon Siasp, 34 100 apprentis sont en poste au 31 décembre 2023.

La fonction publique recrute également d'autres alternants, notamment par le biais des contrats de professionnalisation qui ne sont pas pris en compte dans cette étude.

Source, définition et champ

Source

Les données exploitées proviennent d'une extraction au 27 juin 2025 du système d'information sur l'apprentissage (SIA) de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), qui est le service statistique du ministère chargé du travail.

Les résultats du SIA sur les secteurs public et privé sont diffusés par la Dares dans le cadre de son tableau de bord des politiques de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle (PoEm), sur la page dédiée aux synthèses sur les contrats d'apprentissage : <https://poem.travail-emploi.gouv.fr/synthese/contrats-d-apprentissage>. La présente publication porte sur une définition légèrement plus restrictive de la fonction publique (voir Champ).

Les informations relatives au contrat d'apprentissage sont celles présentes sur le formulaire Cerfa du contrat d'apprentissage. Elles sont remontées par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets), en charge de l'examen avant enregistrement des contrats d'apprentissage du secteur public. Le répertoire Sirene est également utilisé notamment pour connaître la catégorie juridique de l'établissement employeur. Depuis 2022, le SIA est complété par des données issues de la déclaration sociale nominative (DSN).

Les données 2024 sont provisoires et celles relatives aux années 2021 à 2023 sont révisées mensuellement par la Dares, ce qui peut conduire à de légères modifications par rapport à la publication d'août 2024, « Les recrutements d'apprentis dans la fonction publique continuent d'augmenter en 2023 », Stats Rapides, n° 113, DGAFF.

Les indicateurs diffusés dans cette publication sont basés sur la date de début de contrat et non pas sur la date où les gestionnaires enregistrent le contrat.

Définition

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à une personne de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Il est destiné aux personnes de 16 à 29 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire. Le contrat d'apprentissage peut aussi bénéficier aux jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. L'âge maximum pour entrer en apprentissage a été relevé au 1^{er} janvier 2019, pour passer de 25 à 29 ans révolus. Il existe aussi des dérogations pour certains publics âgés de plus de 29 ans.

Champ

Les ministères et les établissements publics administratifs (EPA) nationaux (hors organismes de sécurité sociale) constituent la fonction publique de l'État (FPE). Les collectivités territoriales stricto sensu (régions, départements, communes et autres collectivités territoriales telles que la Ville de Paris ou la Métropole de Lyon) et les EPA locaux (comme les centres communaux d'action sociale) composent la fonction publique territoriale (FPT). Enfin, la fonction publique hospitalière (FPH) est constituée des hôpitaux publics, y compris les syndicats inter-hospitaliers, des établissements d'hébergement pour personnes âgées à budget autonome et des établissements médico-sociaux, qui sont des établissements publics sous la tutelle des collectivités territoriales, ainsi que des établissements publics locaux sociaux.

Le champ ainsi défini de la fonction publique est légèrement plus restrictif que le secteur public retenu dans les publications de la Dares, qui inclut notamment les organismes de sécurité sociale (Acos, Cnaf, Cnam etc.), les organismes consulaires et les groupements d'intérêt public.

S'abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>



MINISTÈRE DE L'ACTION PUBLIQUE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Sous-direction des études, des statistiques
et des systèmes d'information (SDessi)
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Directeur de la publication : **Boris Melmoux-Eude**
Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**
Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Stats Rapides n° 126
ISSN : 2267-6483



STATISTIQUE
PUBLIQUE
La SDessi fait partie
du Service statistique
public piloté par l'Insee.